
**Plastiques — Détermination de la
masse volumique apparente des
matières à mouler non susceptibles
de s'écouler à travers un entonnoir
donné**

*Plastics — Determination of apparent density of moulding material
that cannot be poured from a specified funnel*

(standards.iteh.ai)

ISO 61:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/993ac159-a0b5-48bb-be3a-cff22b7c13cd/iso-61-2023>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 61:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/993ac159-a0b5-48bb-be3a-cff22b7c13cd/iso-61-2023>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Appareillage	1
5 Mode opératoire	2
6 Expression des résultats	3
7 Rapport d'essai	3
Bibliographie	4

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 61:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/993ac159-a0b5-48bb-be3a-cff22b7c13cd/iso-61-2023>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 12, *Matériaux thermodurcissables*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 249, *Plastiques*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 61:1976), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes :

- spécification de la matière à mouler non tassée ;
- ajout de l'[Article 2](#) qui est obligatoire (Références normatives) et renumérotation des articles qui le suivent ;
- ajout de l'[Article 3](#) qui est obligatoire (Termes et définitions) et renumérotation des articles qui le suivent ;
- ajout de « Règle » dans l'appareillage ;
- ajout de la [Figure 1](#) dans l'appareillage ;
- ajout de l'exigence « Les échantillons soumis à l'essai ne doivent pas être réutilisés » dans le mode opératoire ;
- ajout de l'exigence « Prendre deux chiffres significatifs » dans l'expression des résultats ;

- ajout d'informations qui doivent être incluses dans le rapport d'essai, à savoir « une référence au présent document », « l'écart-type et/ou le coefficient de variation et/ou les limites de confiance de la moyenne, si cela est requis », « toute autre observation », « la date de l'essai ».

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 61:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/993ac159-a0b5-48bb-be3a-cff22b7c13cd/iso-61-2023>

Introduction

La masse volumique apparente fait référence au rapport de la masse au volume apparent d'un matériau à l'état naturel (état sec, stocké dans l'air pendant une longue période).

La connaissance de la masse volumique apparente ne peut servir à comparer l'expansion ou le foisonnement de matières à mouler que si leur densité à l'état moulé est approximativement la même.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 61:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/993ac159-a0b5-48bb-be3a-cff22b7c13cd/iso-61-2023>

Plastiques — Détermination de la masse volumique apparente des matières à mouler non susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir donné

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie une méthode de détermination de la masse volumique apparente, c'est-à-dire la masse par unité de volume, des matières à mouler non tassées qui ne sont pas susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir d'un modèle déterminé.

NOTE Pour une méthode de détermination de la masse volumique apparente des matières à mouler non tassées susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir donné, voir l'ISO 60.

Le présent document est applicable aux matières à mouler non tassées, par exemple en tranches, en granulés ou en poudre.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Aucun terme n'est défini dans le présent document.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

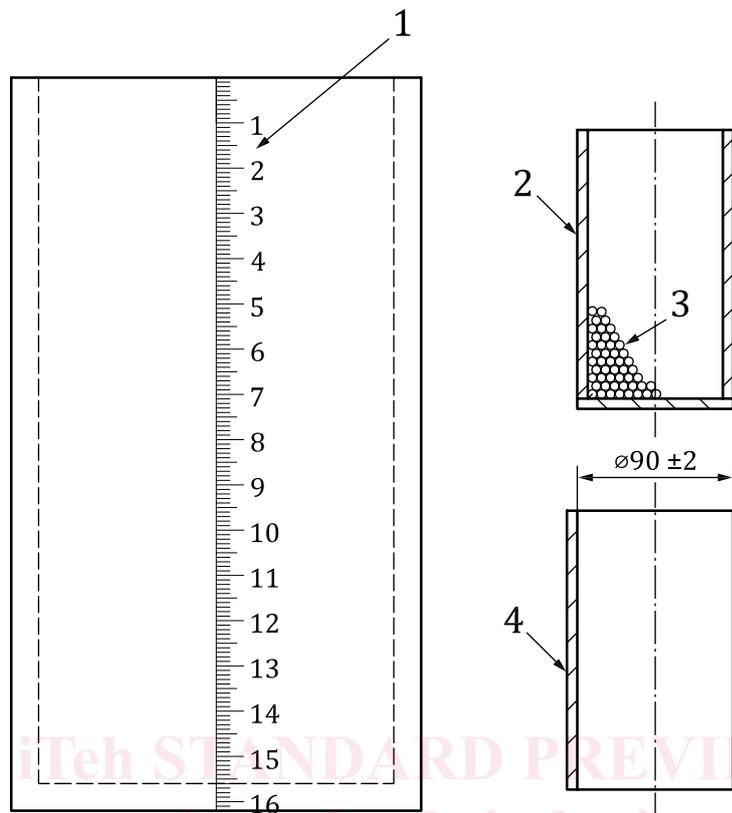
4 Appareillage

4.1 Balance, précise à 0,1 g près.

4.2 Règle, précise à 1 mm près.

4.3 Cylindre mesureur, soigneusement poli à l'intérieur, pouvant être réalisé en métal, de capacité $(1\ 000 \pm 20)$ ml et de diamètre intérieur (90 ± 2) mm (voir la [Figure 1](#)).

4.4 Piston, constitué par un cylindre creux, de masse $(2\ 300 \pm 20)$ g, fermé à une extrémité et ayant un diamètre extérieur légèrement inférieur au diamètre intérieur du cylindre mesureur. Le piston peut être chargé à l'aide de plombs de chasse (voir la [Figure 1](#)).



Légende

- 1 échelle
- 2 piston
- 3 bloc de plomb ou matériaux permettant au piston d'atteindre la qualité requise
- 4 cylindre mesureur

NOTE La capacité du cylindre mesureur est de $1\,000\text{ ml} \pm 20\text{ ml}$.

Figure 1 — Représentation schématique de l'instrument utilisé pour l'essai de la masse volumique apparente

5 Mode opératoire

5.1 Verser $(60 \pm 0,2)$ g de la matière à mouler non tassée, peu à peu, dans le cylindre mesureur (4.3), de façon qu'elle soit répartie uniformément, sa surface étant aussi horizontale que possible. Faire descendre lentement le piston (4.4) dans le cylindre mesureur jusqu'à ce qu'il repose entièrement sur la matière. Après 1 min, le piston restant en place sur la matière, mesurer la hauteur de la matière à 1 mm près. Un moyen pratique de mesurer la hauteur de la matière est, par exemple, une échelle graduée verticale tracée sur la surface extérieure du piston.

5.2 Effectuer trois déterminations sur l'échantillon de la matière à mouler soumise à l'essai. Les échantillons soumis à l'essai ne doivent pas être réutilisés.

NOTE Lorsque cette méthode est appliquée à des matières composées de grains relativement gros, des résultats variables peuvent être obtenus, dus à l'erreur introduite lorsque le sommet du cylindre est arasé avec une lame à bord rectiligne.

6 Expression des résultats

La masse volumique apparente, d , de la matière à mouler soumise à l'essai est donnée, en grammes par millilitre (voir la NOTE), par la [Formule \(1\)](#) :

$$d = \frac{m}{A \times h} \quad (1)$$

où

d est la masse volumique apparente ;

m est la masse, en grammes, de matière versée dans le cylindre mesureur ;

A est l'aire, en centimètres carrés, de la section transversale intérieure du cylindre mesureur ;

h est la hauteur, en centimètres, de la matière à mouler dans le cylindre mesureur.

NOTE Bien que la masse volumique apparente soit calculée en grammes par centimètre cube, elle est exprimée ici en grammes par millilitre par raison d'uniformité avec l'ISO 60. Cela n'entraîne aucun réajustement du résultat de l'essai.

Noter comme résultat la moyenne arithmétique des résultats des trois déterminations. Prendre deux chiffres significatifs.

7 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit contenir les informations suivantes :

- a) une référence au présent document, à savoir l'ISO 61:2023 ;
- b) l'identification complète de la matière soumise à l'essai ;
- c) les résultats individuels et la moyenne ;
- d) l'écart-type et/ou le coefficient de variation et/ou les limites de confiance de la moyenne, si cela est requis ;
- e) toute autre observation ;
- f) la date de l'essai.

Bibliographie

- [1] ISO 60, *Plastiques — Détermination de la masse volumique apparente des matières susceptibles de s'écouler à travers un entonnoir donné*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/993ac159-a0b5-48bb-be3a-cff22b7c13cd/iso-61-2023>